



Rapport 2025/26 concernant l'utilisation des ressources de la Fondation Centime Climatique
établi à l'intention du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et
de la communication (DETEC)
conformément à l'accord du 29 avril 2022

19 juin 2026

Sommaire

Sommaire	1
1 Objectif de ce rapport	2
2 Exigences applicables à la Fondation Centime Climatique	2
3 Ressources disponibles et engagements.....	2
4 Collaboration avec les autorités fédérales	2
5 Activités en cours	3
5.1. Participation à la Carbon Initiative for Development (Ci-Dev).....	3
5.2. Participation à la Transformative Carbon Asset Facility (TCAF).....	4
5.3. Programme Tuki Wasi	5
5.4. Projets NET / CCS.....	6
5.5. Achat d'ITMO par le biais de la Fondation KliK.....	7
6 Perspective.....	8

1 Objectif de ce rapport

Avec le présent rapport sur l'utilisation conforme aux buts de la Fondation de ses ressources financières, la Fondation Centime Climatique (FCC) répond à l'obligation fixée au chiffre 2 de son contrat avec la Confédération suisse en date du 29 avril 2022. Le rapport dresse le bilan des activités de la FCC depuis le 1^{er} juillet 2025 et expose le fait que et la manière dont la FCC a satisfait à ses obligations formulées au chiffre 2 du contrat.

2 Exigences applicables à la Fondation Centime Climatique

Les ressources de la FCC doivent servir majoritairement à soutenir des projets relevant principalement du secteur privé, réalisés en Suisse et à l'étranger, et portant sur des technologies permettant de durablement soustraire du CO₂ à l'atmosphère (technologies d'émissions négatives [NET]) ou de capter directement à sa source de production du CO₂ fossile resp. géogène pour le séquestrer ensuite durablement dans les sous-sols ou dans des matériaux (captage et stockage du carbone [CCS] resp. captage et utilisation du carbone [CCU]).

En outre, la Fondation doit continuer à soutenir des projets à l'étranger susceptibles de donner lieu à des attestations imputables aux engagements de droit international de la Suisse.

Dans la mesure du possible, les projets doivent générer des attestations répondant aux exigences de qualité de l'ordonnance sur le CO₂. La FCC doit remettre la totalité de ces attestations à la Confédération suisse.

3 Ressources disponibles et engagements

La FCC n'a pas perçu de revenus au cours de la période de rapport. Un total de CHF 5'092'770 ont été versés pour répondre aux différents engagements contractés (voir tableau plus bas) et couvrir les coûts opérationnels de la FCC.

En tenant compte du résultat de ses placements, la FCC dispose au 19 juin 2026 de ressources de CHF 81'359'441.

4 Collaboration avec les autorités fédérales

Au cours de la période de rapport, comme convenu dans l'accord, des délégations de la Direction générale Compensation et du Conseil de fondation de la FCC ont mutuellement assisté à une réunion de l'autre organe.

Tableau : Engagements contractés par la FCC et versements effectués

	Engagements souscrits (en CHF)	Versé du 1.1.2014 au 30.6.2026 (en CHF)	dont versé au cours de la période de rapport (en CHF)	Certificats livrés du 1.7.2022 au 30.6.2026 (en t CO2e)
Ci-Dev	21'850'000 (23'000'000 USD)	16'908'651	3'164'905	191'278 (CER2) 297'496 (SCF ER)
TCAF	11'875'000 (12'500'000 USD)	2'309'702	896'538	–
Tuki Wasi, Pérou	15'356'000 (15'356'000 EUR)	8'423'063	318'053	–
NET / CCS	32'540'000	450'000	450'000	–
Total	81'621'000	28'091'416	4'829'496	488'774

5 Activités en cours

5.1. Participation à la Carbon Initiative for Development (Ci-Dev)

Depuis début 2014, la FCC participe à hauteur de USD 23 millions à la *Carbon Initiative for Development* (Ci-Dev) de la Banque mondiale, en opération jusque fin 2027 (www.ci-dev.org/).

Le fonds compte également parmi ses investisseurs les gouvernements de Grande-Bretagne et de Suède, qui participent respectivement à hauteur de GBP 50 millions et également USD 23 millions. Au total, GBP 35 millions et USD 40 millions sont disponibles pour l'achat de certificats, les ressources restantes étant allouées à des activités qui améliorent l'accès au marché du carbone pour les gouvernements, les institutions financières, le secteur privé et la société civile.

Le portefeuille comprend dix programmes en Éthiopie, au Bangladesh, au Burkina Faso, au Kenya, à Madagascar, au Mali, au Rwanda et en Ouganda. La Ci-Dev avait conclu des contrats d'achat avec cinq autres programmes, qui ont cependant été résiliés parce que pour différentes raisons les programmes n'avançaient pas ou n'étaient pas mis en œuvre. D'ici la fin de la durée d'activité du fonds, USD 3,5 millions

des moyens engagés par la FCC devraient demeurer inexploités et seront donc débloqués.

Depuis l'année de production 2021, à l'exception de l'Ouganda, les réductions d'émissions sont certifiées selon le *Standardised Crediting Framework* (SCF) développé par la Banque mondiale. La certification au titre du SCF a été convenue avec les pays partenaires dans le cadre de *Host Country Agreements* (HCA). Cependant, la conversion des réductions d'émissions ainsi certifiées en attestations internationales dites *Internationally Transferred Mitigation Outcomes* (ITMO) ne sera pas possible car l'ordonnance sur le CO₂ ne l'admet pas.

Au lieu de cela, les certificats SCF sont délivrés au sein du *Carbon Assets Tracking System* (CATS) tenu par la Banque mondiale. On distingue deux types :

- Les certificats de type 1 sont reversés au pays hôte une fois délivrés au sein du CATS. Ils documentent la contribution apportée à l'accomplissement de l'objectif d'émission que le pays hôte s'est lui-même fixé. Selon la terminologie en cours d'établissement à l'international, il s'agit donc de *Mitigation Contribution Units*.
- Les certificats de type 2 demeurent au sein du CATS et y sont annulés par la FCC. Pour ces certificats, le pays hôte a accepté d'ajouter les réductions d'émissions correspondantes à son propre bilan d'émission (« corresponding adjustment »). Comme la Suisse n'impute pas ces certificats à son propre objectif d'émission, ils relèvent de la catégorie *Other International Mitigation Purposes* (OIMP) et constituent une contribution volontaire à la protection globale du climat.

Le programme en Ouganda a été transféré avec succès vers le mécanisme de l'article 6.4 des Nations-Unies. Les réductions d'émissions certifiées de ce programme sont délivrées et annulées au sein du registre international des Nations-Unies en tant que certificats « Article 6.4 ». Elles relèvent donc également de la catégorie OIMP.

Au cours de la période de rapport, la FCC a reçu livraison de 297'496 SCF ER en provenance du portefeuille.

5.2. Participation à la Transformative Carbon Asset Facility (TCAF)

La FCC et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) participent ensemble à hauteur de respectivement USD 12,5 millions à la *Transformative Carbon Asset Facility* (TCAF) de la Banque mondiale (en opération depuis 2017 et jusque fin 2031), ce qui correspond au total au montant minimum requis pour pouvoir participer au choix des activités financées. Les autres investisseurs principaux sont les gouvernements britannique (GBP 60 millions), norvégien (USD 80 millions) et suédois (USD 25 millions). L'Allemagne, le Canada et l'Espagne participent également au dispositif à plus petite échelle.

Les pays participant au dispositif TCAF souhaitent mettre à profit la possibilité de coopération volontaire entre États signataires prévue à l'article 6 de l'Accord de Paris. La Grande-Bretagne et le SECO affectent leurs moyens au financement climatique, ce qui exclut toute imputation des certificats à l'objectif d'émission national. En revanche,

la FCC prévoit comme la Norvège et la Suède d'imputer les réductions d'émissions certifiées à l'accomplissement de l'objectif d'émission national ou à la catégorie OIMP.

Il est cependant douteux que les projets financés par la TCAF puissent être autorisés au titre de l'ordonnance sur le CO₂ et ainsi donner lieu à la délivrance d'ITMO. Comme pour la Ci-Dev, les réductions d'émissions certifiées devraient être délivrées puis annulées dans le registre CATS tenu par la Banque mondiale.

Au cours de la période de rapport, aucun autre contrat n'a été conclu pour l'achat de certificats. La conclusion de contrats est cependant imminente pour trois activités :

- **Équateur** : L'activité vise à réduire les subventions publiques accordées à l'huile de diesel, et à soutenir des mesures de réduction des émissions dans le secteur des transports.
- **Kirghizstan** : L'activité iFIRST est analogue à la réforme des prix de l'électricité soutenue par la TCAF en Ouzbékistan.
- **Pakistan** : L'activité comprend différentes mesures dans les domaines de la gestion des déchets et du traitement des eaux usées visant à augmenter l'efficacité énergétique et à éviter les émissions de méthane dans la région du Pendjab et à Karachi.

La vérification et le règlement des réductions d'émissions réalisées dans les années 2022 à 2024 avec le projet iCRAFT en Ouzbékistan, seul projet sous contrat à ce jour, ont été finalisés. Au total, 1,33 million de tonnes de réductions de CO₂ ont été livrées aux investisseurs du financement climatique.

5.3. Programme Tuki Wasi

En développement depuis 2017 et en opération depuis 2019, le programme « Tuki Wasi », axé sur les ménages les plus pauvres du pays, renforce le marché pour foyers de cuisson performants au Pérou au moyen d'appels d'offres compétitifs et d'efforts de standardisation (www.tukiwasi.org). En novembre 2021, la FCC a signé avec le titulaire du programme Microsol un contrat d'achat pour l'acquisition d'ITMO. En octobre 2020, un cadre juridique avait été établi pour la délivrance et le transfert de tels certificats avec la conclusion d'un accord d'application entre la Suisse et le Pérou.

Concrètement, la FCC – et en aval la Fondation KliK – acquièrent auprès de Microsol jusqu'à 960'000 ITMO d'ici 2030. À l'issue de la phase pilote, dans le cadre de laquelle 1'000 foyers de cuisson ont été construits suivant des spécifications définies, le programme a été lancé en été 2022. Trois appels d'offres publics ont permis de prendre sous contrat quatre entreprises qui se sont engagées à construire 35'000 foyers de cuisson, dont 32'500 ont été installés à ce jour. La FCC a préfinancé la construction de ces foyers de cuisson à hauteur de EUR 5,60 millions et a par ailleurs versé EUR 1,94 million pour l'opération du programme à ce jour.

L'autorisation du programme par les deux pays partenaires a eu lieu en mars 2026. Pour la période 2021 à 2024, des réductions d'émissions de 69'492 t CO₂e ont été

vérifiées. La demande de délivrance d'ITMO a été soumise en mai 2026 auprès de l'OFEV et de l'autorité péruvienne compétente.

5.4. Projets NET / CCS

Afin d'identifier des projets dignes d'encouragement dans les domaines NET / CCS, la FCC a réalisé un appel à projets en été 2022. Parmi les 21 propositions soumises, 14 ont fait l'objet d'une élaboration plus détaillée. Cinq projets ont finalement reçu une confirmation d'encouragement, le volume d'encouragement s'élevant pour chacun à CHF 10 millions. Les contrats d'encouragement ont été signés en août 2023. Il s'est entretemps avéré que l'un des projets ne pouvait pas être mis en œuvre dans la mesure prévue et qu'un autre ne pouvait pas être réalisé du tout. Les contrats ont dû être modifiés resp. résiliés en conséquence. Le total des engagements contractés s'élève actuellement encore à CHF 32,54 millions.

Les quatre projets sous contrat portent sur un captage de CO₂ en Suisse, principalement dans des installations de biogaz. Deux des projets séquestrent le CO₂ en Suisse dans des matériaux de construction, tandis que les deux autres transportent le CO₂ à l'étranger pour le stocker durablement dans le sous-sol. L'état d'avancement des projets est le suivant :

- **Zirkulit, séquestration de CO₂ biogène dans du granulats de béton** : Zirkulit SA a développé un béton circulaire dont la formulation particulière présente une part moins élevée de ciment et ainsi une empreinte carbone plus faible par rapport au béton conventionnel. Ce granulats de béton est de plus soumis à une injection de CO₂ biogène capté dans des installations de biogaz ; le processus de minéralisation permet de séquestrer du CO₂ dans le béton. Le volume contractuel est de 5'900 t CO₂ d'ici 2030.

La demande d'examen de la qualification du projet pour la délivrance d'attestations a été soumise auprès de l'OFEV en mars 2024 et a reçu une réponse favorable en décembre 2025. Deux installations de captage et quatre installations de stockage sont actuellement en opération.

- **Neustark, BEST** : Neustark SA a développé et mené à maturité commerciale un procédé de séquestration de CO₂ dans du béton de recyclage. Le projet prévoit la construction d'installations de liquéfaction de CO₂ capté dans des installations de biogaz ainsi que d'installations de séquestration à proximité d'usines de béton de recyclage, dans lesquelles le granulats de béton est soumis à une injection de CO₂ dans des cuves à réaction spéciales, la minéralisation permettant de fixer durablement le CO₂ dans le béton. Le projet se concentre sur le gavage de granulats de béton qui n'est ensuite pas utilisé pour la production de béton de recyclage mais en tant que matériau concassé en vrac, par exemple pour la construction de routes. Le volume contractuel est de 14'500 t CO₂ d'ici 2030.

La demande d'examen de la qualification du projet pour la délivrance d'attestations a été soumise auprès de l'OFEV en décembre 2023 mais n'a pas encore reçu de réponse. Quatre installations de captage et trois installations de stockage sont

actuellement en opération.

- **CO2 Energie, Nesselbach Extension** : À partir de déchets alimentaires, l'installation de biogaz à Nesselbach produit du méthane pour injection dans le réseau de gaz naturel ; à cet effet, elle procède au captage de CO₂ dans le biogaz. Depuis novembre 2022, une installation de liquéfaction conditionne le CO₂ pour l'amener à une qualité alimentaire. Suite à une extension de l'installation de biogaz, une installation de conditionnement supplémentaire est en construction pour l'injection de gaz naturel. Le CO₂ ainsi capté est liquéfié, exporté vers des sites de stockage à l'étranger par camion, par train et par bateau, et ensuite stocké durablement dans le sous-sol. Le volume contractuel est de 14'380 t CO₂ d'ici 2030.

La demande d'examen de la qualification du projet pour la délivrance d'attestations a été soumise auprès de l'OFEV en novembre 2024 et a reçu une réponse favorable en octobre 2025. L'installation de captage a été finalisée en avril 2026 et sera pleinement opérationnelle dans les semaines à venir. La capacité de stockage nécessaire a été assurée par contrat au Danemark.

- **Neustark, TOGETHER** : Dans le cadre de ce projet, Neustark SA prévoit de construire des installations de liquéfaction auprès de différentes installations de biogaz en Suisse qui captent déjà du CO₂ à des fins de conditionnement de gaz naturel, et de transporter le CO₂ liquéfié vers des sites de stockage en Islande par camion, par train et par bateau. Le volume contractuel est de 13'000 t CO₂ d'ici 2030.

La demande d'examen de la qualification du projet pour la délivrance d'attestations a été soumise auprès de l'OFEV en octobre 2024 et a reçu une réponse favorable en janvier 2026. La capacité de stockage nécessaire en Islande est assurée par contrat.

- **Sika, ReCO2ver** : Le contrat avec Sika Services SA a été résilié en mai 2026, car aucune réalisation d'installation n'est en vue pour le procédé ReCO2ver en Suisse à échéance prévisible. La demande d'examen de la qualification du projet pour la délivrance d'attestations avait été soumise auprès de l'OFEV en décembre 2023 et a été approuvée en décembre 2025.

5.5. Achat d'ITMO par le biais de la Fondation KliK

Dans un avenir prévisible, la FCC disposera de ressources non affectées de presque CHF 40 millions. Le Conseil de fondation a décidé de les affecter à l'acquisition d'ITMO en provenance de programmes entremis par la Fondation KliK.

La Fondation KliK a déjà pris sous contrat un volume d'ITMO suffisant pour accomplir l'obligation de compenser. Des incertitudes subsistent néanmoins quant à l'accomplissement de l'obligation de compenser pour les années 2026 à 2028, car de nombreux programmes du portefeuille de la Fondation KliK connaissent pour diverses raisons des retards pour partie considérables en amont ou lors de leur mise en œuvre.

Il est donc dans l'intérêt de la Fondation KliK de prendre sous contrat des ITMO supplémentaires des années jusque 2028 sans devoir dans un même temps acheter des ITMO des années 2029 et 2030. Le Conseil de fondation de la Fondation KliK s'est déclaré prêt à transférer exclusivement à la FCC de tels ITMO « de queue » si cela permettait à la Fondation KliK d'accéder en contrepartie à des ITMO « de tête » en provenance de programmes qu'elle n'aurait autrement plus développé.

Actuellement, des contrats préliminaires ont été signés par la Fondation KliK pour deux programmes au Kenya. L'un propose aux familles cuisinant aujourd'hui au bois ou au charbon de bois d'accéder à des cocottes-minute électriques. L'autre se concentre sur la mise à disposition de pompes à eau solaires équipées de systèmes de commande numériques et la fourniture de prestations de conseil agronomique auprès d'exploitations agricoles de petite taille. Dans les deux cas, la FCC assure un préfinancement de USD 0,5 million.

La conclusion de deux autres contrats préliminaires pour des programmes au Sénégal et en Tunisie a déjà été approuvée par les Conseils de fondation des deux fondations et les négociations sont en cours.

6 Perspective

Dans les 12 mois à venir, l'accent sera mis d'une part sur le suivi et l'accompagnement du programme « Tuki Wasi » ainsi que des programmes et des projets sélectionnés dans les domaines NET / CCS jusqu'à la délivrance d'attestations. D'autre part, en collaboration avec la Fondation KliK, il s'agira d'engager les ressources financières restantes pour l'achat d'ITMO.